



LES HOMMES GRENOUILLES DE CONFLANS

Affiliés à la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07 78 098

Agrément Ministériel N° 78 S 183

PRET DE MATERIEL DE PLONGEE

Le Comité Directeur, réuni le 12 février 2009, a fixé les modalités suivantes pour le prêt de matériel de plongée appartenant au club :

- 1° Matériel concerné : blocs, détendeurs et gilets stabilisateurs.
- 2° Le prêt de matériel ne doit en aucun cas entraver les activités normales du club.
- 3° **Un seul équipement** complet est prêté **par plongeur à jour de cotisation plein tarif**.
- 4a° **Pour les sorties club**, le matériel est prêté gratuitement contre une caution du montant de l'ensemble de l'équipement. Cependant, s'il est détérioré ou perdu, il sera demandé soit le remplacement à l'identique, soit le paiement de la caution correspondante. (cf. tableau ci-dessous).

Le retrait et le retour du matériel devront se faire impérativement aux dates et heures qui vous seront communiquées par les organisateurs de la sortie.

- 4b° **Pour les sorties privées** (week-ends, vacances d'été, voyages à l'étranger, ...), seuls les membres du club **titulaires du niveau 3 minimum** pourront emprunter du matériel, en contrepartie d'une participation forfaitaire pour l'entretien et du versement d'une caution. (cf. tableau ci-dessous).

Tout retard dans la restitution de l'équipement entrainera une pénalité de 10 € par matériel et par semaine, prélevée sur la caution. Un nouveau prêt ne sera pas accordé.

En aucun cas le matériel ne devra être déposé au local sans la présence d'un responsable ou ce sera à vos risques et périls.

- 5° Les seules personnes habilitées à prêter du matériel sont :

William LE BERRE wleberre@wanadoo.fr
Patrice CHAUME patoche.hgc@wanadoo.fr
Joel MARTINEZ les.martinez@wanadoo.fr
Mickael LE BERRE leberre-souchet.mickael@neuf.fr

Ces modalités entrent en vigueur à compter du 1^{er} mars 2009 et jusqu'à nouvelle décision du Comité Directeur.

MONTANT DE LA CAUTION ET DE LA PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR L'EMPRUNT DE MATERIEL DU CLUB

MATERIEL	CAUTION OBLIGATOIRE (sorties club et privées)	FORFAIT/ LOCATION (sorties privées)
Détendeur simple (+ manomètre)	150 €	20€
Détendeur compensé (+ manomètre)	300 €	25 €
Détendeur (+ manomètre) + octopus	230 €	25 €
Bloc de 12 litres	180 €	25 €
Bloc de 15 litres	230 €	25 €
Gilet stabilisateur	300 €	25 €